

VIGILANCE CRUE

Samedi 10 février - 11h30 Belleplace-Blandin

SyAGE – zone confluence : Décrue se poursuivant encore lentement (– 0,5 cm/h).

Circulation Les agents de la Ville sont présents dans le quartier pour **déplacer les passerelles selon le retrait de l'eau et répondre aux demandes de transport par barques. Pour tout contact : 06 42 24 12 80**

Sécurité : la Police municipale effectue des **rondes en journée dans le quartier**, ainsi qu'un **maître-chien la nuit**. La Police nationale effectue les **patrouilles de nuit**.

Hébergement Un **point d'accueil des caravanes** reste disponible sur le parking de la piscine (av. de l'Europe). Un **accueil est prévu** pour les habitants qui n'ont pas de solution d'hébergement familial et pour les personnes en situation de fragilité. **Contact : 06 11 72 26 19.**

Pompage Il est **inefficace de pomper à ce stade**, les réseaux étant saturés. **Votre assurance peut vous fournir des moyens de pompage : contactez-la.** En complément, la Ville met en place un service de pompage. Vous pouvez vous signaler dès à présent au **01 75 48 10 11.**

Assainissement **Limiter au maximum les rejets dans les réseaux** (lave-linge, lave-vaisselle, pompage...), en raison de la saturation des réseaux.

Information Une **permanence pour vous orienter dans vos démarches administratives est mise en place à la Maison des Projets, 27 rue de Paris aujourd'hui samedi de 14h à 18h**

Déchets / nettoyage La collecte a lieu aujourd'hui. **Des bennes sont mises en place** rue de l'Yerres, 73 rue du Chemin de Fer et rue Lamartine. **Le nettoyage/lavage se poursuit.**

Soutien psychologique Une **cellule de soutien psychologique est mise en place pour aider les personnes qui le souhaitent au 01 45 17 95 66.**

En cas de coupure d'électricité, il est rappelé que :

- les groupes électrogènes doivent être impérativement installés à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux fermés (maison, cave, garage,...) ;
- les dispositifs de fortune (braseros...), ne doivent pas être utilisés à l'intérieur des habitations ;
- les poêles à pétrole ne doivent être installés que dans des pièces ventilées et ne doivent pas être utilisés de façon continue.

Dès que votre habitation n'est plus inondée, **contactez Enedis pour prendre rendez-vous pour la remise de l'électricité au 09 726 750 94 (gratuit, 24h/24, 7j/7).** La ville intervient auprès d'Enedis pour que l'électricité soit rétablie dès que possible.

Attention : l'eau du robinet est potable ■ par précaution d'hygiène, au vu des eaux stagnantes, se laver soigneusement et régulièrement les mains

Restez vigilants et tenez-vous informés :

- ➔ SYAGE : www.syage.org et pendant les heures ouvrables au 01 69 83 72 75 ou 01 69 83 72 76
- ➔ www.vigicrues.gouv.fr ➔ inscrivez-vous sur SIRYAC pour être informés des crues de l'Yerres par SMS
- ➔ www.villeneuve-saint-georges.fr et panneaux d'affichage dans la ville.